

## ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME CLAIRE THUAL

DG\_A\_26\_007

Le Maire de la Commune de Pacé,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-8 et suivants,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-19 et suivants,
- VU l'arrêté municipal du 03 août 2022 nommant Mme Claire THUAL, Attaché territorial contractuel au sein de la commune de Pacé,
- **CONSIDERANT** la fiche de poste de Claire THUAL en qualité de responsable du service communication,
- **CONSIDERANT** la nécessité de déléguer la signature des engagements comptables dans un souci de bon fonctionnement des services,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation permanente est donnée à Mme Claire THUAL, responsable du service Communication, à l'effet de signer les bons de commande ou les devis pour les fournitures ou les services, sous la responsabilité de la Directrice générale des services en poste, dans la limite d'un montant de 1 000 € HT.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune de Pacé, notifié à l'intéressé et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine.

**ARTICLE 3 :**

- M<sup>me</sup> la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.

Notifié le

Signature de l'agent,

Claire THUAL.

Fait à Pacé, le 30 mars 2026,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PACÉ' at the top and '(Ille et Vilaine)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.